



Mouzieys-Panens

DEPARTEMENT du TARN

MAIRIE

81170

PROCES VERBAL de la réunion

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUZIEYS PANENS

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2017

Conseil Municipal :

Nombre de membres en exercice: 11

Qui ont pris part aux délibérations : 8

Qui ont voté : 8

Date d'envoi de la convocation : 07 avril 2017

Date d'affichage : 07 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le quatorze avril à 21 h 00, le Conseil Municipal de **MOUZIEYS-PANENS** – dûment convoqué – s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Claude BLANC, Maire**.

Présents : Yves BOUSSEMART, Claude BLANC, Gérard MANDIRAC, Christel MAZIERES, Michel PRONNIER, Catherine TRESSOLS, Christine TRESSOLS, Jean Luc VIGUIER

Absents excusés : Bernard DELPECH, Julien MALFETTES, Armelle SALAS

Absents représentés :

Secrétaire de séance : Catherine TRESSOLS

Objet: Vote du taux des taxes directes locales - DE 2017 012

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition;

Vu le budget principal 2017, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 34 048,00 €;

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale;

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- Taxe d'habitation	9,89 %
- Foncier bâti	8,48 %
- Foncier non bâti	30,05 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

- **CHARGE** Monsieur Le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Objet: Vote du budget primitif 2017 - DE 2017 013

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, le budget primitif de l'année 2017 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	245 061,19 €	245 061,19 €
Investissement	165 912,36 €	165 912,36 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, à **l'unanimité**

- **APPROUVE** le budget primitif de la commune pour 2017.

Objet: Projet de sécurisation et de numérisation des actes d'état civil - DE 2017 014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn concernant l'enquête pour la sécurisation et la numérisation des registres de l'état civil à laquelle la commune avait répondu. Après avoir contacté plusieurs entreprises spécialisées dans la numérisation, l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn a retenu la société Numerize et propose un tarif de 0.456 € TTC par acte et un tarif de remise des fichiers dans un coffret USB de 60 € TTC pour moins de 1000 actes, de 120 € de 1000 à 3000 actes et de 240 € pour plus de 3000 actes. Les actes pourront être intégrés dans le logiciel d'état civil.

Il demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à **l'unanimité**

- **ACCEPTE** de sécuriser et numériser les actes d'état civil de la commune
- **ACCEPTE** l'offre présentée par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn (le coût de 0,456 € TTC par acte)
- le coût de 120 € pour la remise des fichiers dans un coffret USB, la commune ayant environ 1200 actes à numériser
- **DIT** que cette dépense est à prévoir au budget 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La séance est levée à : 22h45

Le Maire

Claude BLANC

Christel MAZIERES,

Armelle SALAS,

Catherine TRESSOLS,

Absente excusée

Christine TRESSOLS

Yves BOUSSEMART,

Bernard DELPECH,

Absent excusé

Julien MALFETTES,

Gérard MANDIRAC,

Michel PRONNIER,

Absent excusé

Jean Luc VIGUIER.